

Confédération Nationale du Travail

CNT Santé Social, Education et Collectivités Territoriales 71/58

19 rue du pavé 71290 CUISERY tél. 06 01 22 17 94 santé-social.71@cnt-f.org

Cuisery 8 janvier 2021

Lettre LR/AR

Monsieur le Président de la Fédération ADMR de Saône et Loire

Copie à l'Inspection du Travail, au Syndicat CNT Santé Social

objet : Irrégularités dans le paiement des salaires

Monsieur,

Vous avez été interpellé par courrier recommandé en date du 24 novembre 2020 par les salariées de l'ADMR SAP 71, agence de Montceau les mines, Ce courrier concernait les irrégularités dans le versement des salaires qui doivent être versés à date fixe chaque mois comme stipulé par l'Article L 3242-1 du Code du Travail.

Nous constatons pour les derniers mois un versement au 9/09/2020, 12/10/2020, 10/11/2020 et 11/12/2020, or vous n'êtes pas sans savoir que le salaire doit être versé tous les trente jours et qu'au-delà de ce délai cela constitue une faute grave de la part de l'employeur.

Nous vous demandons de vous mettre en conformité avec le Code du Travail (Article L 3242-1), si ces pratiques perdurent nous saisirons la juridiction compétente.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Président nos salutations syndicalistes

Pour le Syndicat le secrétaire